

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/10/2022 Remplace la fiche : 15/06/2021 Indice de révision : 6.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET

 Nom IUPAC
 : sodium benzoate

 N° CE (EINECS)
 : 208-534-8

 N° CAS
 : 532-32-1

N° d'enregistrement REACH : 01-2119460683-35

Formule brute : C<sub>7</sub>H<sub>5</sub>O<sub>2</sub>Na

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel

Utilisation de la substance/mélange : Utilisation en laboratoire

Additif alimentaire Formulation

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



### Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél: +33.(0)3.25.41.04.05

Email: contact@mon-droguiste.com
Web: www.mon-droguiste.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Europe	The European emergency number		112	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP



GHS07

CLP Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger (Phrases H) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (Phrases P) : P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations

internationales/nationales/régionales/locales.

# 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Type de substance : Mono-constituant

Nom : BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET

# Fiche de Données de Sécurité





N° CAS : 532-32-1 N° CE (EINECS) : 208-534-8

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
SODIUM BENZOATE	N° CAS: 532-32-1 N° CE (EINECS): 208-534-8 N° REACH: 01-2119460683-35	Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

Après ingestion

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	: Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
	·
Après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un
	savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation.
	Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30
	minutes. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela
	est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

- contact avec la peau : N'est pas supposé irritant.

- contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Les symptômes comprennent ou peuvent comprendre :

Sensation de brûlure. Rougeurs, douleur. Tuméfaction. Vision floue.

: NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

- Ingestion : En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement,

diarrhée.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation

d'eau. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.

Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

# Fiche de Données de Sécurité





# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de

carbone et autres gaz toxiques.

Réactions dangereuses : Mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition, les poussières peuvent

s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné.

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits

chimiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment

équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites. : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.

Equipements de protection particuliers des

pompiers

Autres informations

: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits

chimiques.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des

yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter le contact avec

la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités

locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des

yeux/du visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités

locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits

incompatibles.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et

étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau .

Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un

spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les

réglementations locales concernant la destruction du produit.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Eviter de faire de la poussière. Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les

réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs

hermétiquement clos. Éviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité. Sources

d'inflammation.

Produits incompatibles : Oxydants forts. Acides. Sels métalliques. Ammoniaque.

Matériaux d'emballage : Acier doux. Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET (532-32-1)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée 62,5 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation 3 mg/m³		
A long terme - effets locaux, inhalation	0,1 mg/m³	

# Fiche de Données de Sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	16,6 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,5 mg/m³	
A long terme - effets locaux, cutanée	31,25 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC eau douce	0,13 mg/l	
PNEC eau de mer	0,013 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	1,76 mg/kg	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,176 mg/kg	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,265 mg/kg	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	10 mg/l	

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

### Hygiène industrielle:

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

# 8.2.2. Équipements de protection individuelle

# Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

# Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

# - protection des yeux:

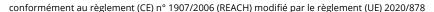
Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

# - protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

# Fiche de Données de Sécurité





#### - protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

#### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur. Exemple : Caoutchouc butylique. Néoprène. caoutchouc nitrilique

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### - protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque anti-poussières/anti aérosols type P2

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : Blanc(he).

Aspect : Solide. Cristallin(e).

Odeur : Inodore. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : 436 (410 - 440) °C Point de solidification : Pas disponible : 465 - 475 °C Point d'ébullition Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : > 100 °C

Temp. d'autoinflammation :  $> 560 \, ^{\circ}\text{C}$ Point de décomposition : Pas disponible

pH pur : 7 – 9

pH à 1% dans l'eau distillée : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité : Eau: 55,6 g/100ml (20°C)

Log Kow : Pas disponible

Log P octanol / eau à 20°C : 1,88

Pression de la vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible

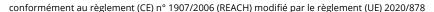
Densité : 1,5 g/cm³ (densité apparente = 350 kg/m³)

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable

Densité relative, gaz (air=1) : 1,4

Taille d'une particule : Pas disponible Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible

# Fiche de Données de Sécurité





Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition, les poussières peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné.

### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Humidité. Sources d'inflammation.

# 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Sels métalliques. Ammoniaque.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

SODIUM BENZOATE (532-32-1)		
Administration orale (rat) DL50	3140 mg/kg	
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg	
Inhalation (rat) CL50	12,2 mg/l/4h	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH pur: 7 – 9	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH pur: 7 – 9	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
Informations relatives aux CMR:		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	

# Fiche de Données de Sécurité





Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 11.2.2. Autres informations

symptômes possibles

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et : Cancerogenicité : Estimé non cancérogène, Mutagenicité : Non mutagène, N'altère pas la

fertilité, Non toxique pour le développement.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

- sur l'eau : Le produit est soluble dans l'eau.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

SODIUM BENZOATE (532-32-1)	
CL50-96 h - poisson	> 100 mg/l
CE50-48 h - Daphnies	> 100 mg/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	> 100 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM BENZOATE (532-32-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement hindégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET (532-32-1)		
Log P octanol / eau à 20°C	1,88	
SODIUM BENZOATE (532-32-1)		
Log P octanol / eau à 20°C	-2,27	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas être bioaccumulable.	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM BENZOATE (532-32-1)	
- sur le sol	Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

# Fiche de Données de Sécurité





#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.
 L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE
 PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égoûts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Recommandations d'évacuation des eaux usées Recommandations d'élimination des emballages

- : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires

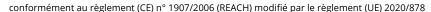
: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG		
7.5.1			
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

# Fiche de Données de Sécurité





#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

# **Transport maritime**

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET n'est pas sur la liste Candidate REACH

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

BENZOATE SODIUM POUDRE - E211 FOOD COSMET n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 1284)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van reprotoxische stoffen - : La substance n'est pas listée

Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - : La substance n'est pas listée

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n'est pas listée

Ontwikkeling

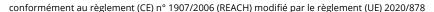
Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# Fiche de Données de Sécurité





# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Chapitres modifiés:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Nom	Modifié	

#### Autres données

: Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). La version originale de cette FDS est la version française. La société qui vend le produit à l'étranger est responsable du contenu de cette FDS.

Texte intégral des phrases H- et EUH-:		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

#### FDS UE STOCKMEIER FRANCE

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du prication des précautions des précautio